

LES ENTREPRISES SE MOBILISENT!

Réflexions programmatiques,
élections régionales 2015

Des propositions du MEDEF Île-de-France,
de la CCI Paris Île-de-France et de la CGPME
Paris Île-de-France, pour mieux vivre,
travailler et entreprendre dans notre région.



**Faisons
respirer
l'Île-de-France**

Le budget du Conseil régional d'Île-de-France

Total : 4 949 millions €

PRINCIPAUX POSTES :

- **Transports : 1 425 M€ → 28,9 %**
(hors budget du STIF de 5,5 milliards €, voir page 20)
- **Économie, emploi, formation : 894,14 M€ → 18,1 %**
- **Lycées : 658 M€ → 13,4 %**
- **Environnement, cadre de vie : 445,58 M€ → 9,0 %**
- **Égalité sociale et territoriale : 318,02 M€ → 6,5 %**
- **Aff. internationales et européennes, gestion des fonds européens : 43,24 M€ → 0,9 %**
- **Administration régionale : 518,32 M€ → 10,5 %**
- **Charge de la dette : 623,86 M€ → 12,7 %**



Source : Conseil régional / CCI Paris Ile-de-France direction des politiques territoriales. Direction des politiques économiques.

Édito

Les élections sont un moment naturel en démocratie pour faire entendre sa voix. L'échéance de décembre 2015 est d'autant plus importante que la refonte de l'organisation des territoires, voulue par l'État, amplifie le rôle de chef de file de la Région en matière de développement économique et d'aménagement.

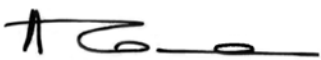
Rien de surprenant donc à ce que les chefs d'entreprise se saisissent de cette occasion pour exposer leurs attentes.

Faut-il préciser que notre Région-capitale l'Île-de-France est la première région économique européenne, qu'elle représente un tiers du PIB national ou qu'elle regroupe à elle seule plus de la moitié des chercheurs qui œuvrent en France dans les domaines de l'automobile, de l'énergie, de la construction, de la pharmacie, des transports et de la communication ? Il est en revanche important de rappeler que le Conseil régional, avec ses 5 milliards d'euros de budget auxquels il convient d'ajouter les 5 milliards, du budget des transports collectifs, a un vrai rôle à jouer pour favoriser et dynamiser l'emploi, la formation, les déplacements, l'innovation, l'aménagement et, plus largement, l'activité économique au sens large.

Autant d'éléments qui plaident pour accroître la place des entreprises franciliennes dans les décisions. Seul leur développement permettra de créer des emplois pour tous. Ce n'est qu'à cette condition que pourra être mis en œuvre avec succès une stratégie régionale cohérente de développement économique.

Par cette initiative commune, le MEDEF Île-de-France, la Chambre de Commerce et d'Industrie Paris Île-de-France et la CGPME Paris Île-de-France proposent une vision, des constats et font des propositions qui susciteront des échanges avec les candidats et, nous l'espérons, des orientations futures tenant compte des propositions des chefs d'entreprise.

Nous sommes convaincus que pour une meilleure efficacité collective, les entreprises doivent plus que jamais être représentées, associées, écoutées.



Agnès Lo Jacomo
Présidente du MEDEF IDF

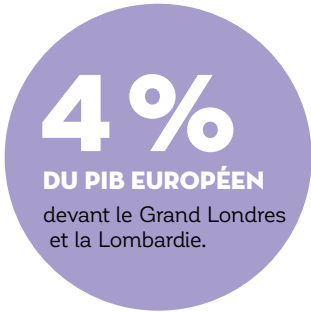


Pierre-Antoine Gailly
Président de la CCI Paris IDF

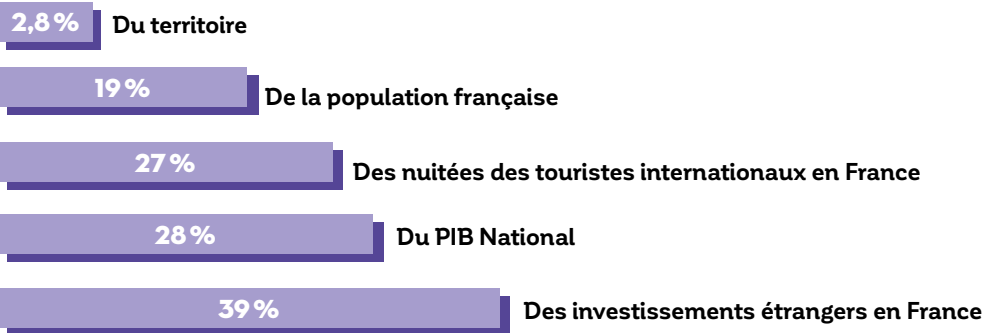


François Asselin
Président de la CGPME Paris IDF

Les entreprises et la région Ile-de-France



La région Île-de-France



Secteur	Nbre emplois	%
Agriculture, sylviculture, pêche	12 438	0,2
Industrie et construction	759 430	13,4
industrie	463 201	8,2
construction	296 229	5,2
Commerce, transports et services	4 906 092	86,4
commerce, hébergement et restauration	941 591	16,6
dont transports et services divers	2 836 020	42,9
dont administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	1 528 481	26,9
TOTAL	5 677 962	100

8 pôles de compétitivité en 2013

- 3 pôles mondiaux (Finance innovation, Médicem, Systematic).
- 2 pôles à vocation mondiale (Cap Digital, Mov'eo).
- 3 pôles nationaux (Advancity, AS tech, Cosmetic Valley).

Dépenses R&D :

18,4 M€ soit 40,8 % de la R&D française (entreprises 12,3 M€ public 6,1 M€).

Effectif total de R&D : 150 400 soit 37,4 % des effectifs nationaux (entreprises 95 800, public 54 600).

45 % des emplois des industries créatives françaises (315 000 personnes).

C'est en Île-de-France que se trouvent :

- les 5 sites culturels français les plus visités (Le Louvre, château de Versailles, tour Eiffel, Centre Pompidou, Musée d'Orsay).
- le site récréatif en France le plus visité, Disneyland Paris (15 M de visiteurs en 2013).

Emplois salariés privés

4 007 000
Pour pop. active de 6 056 000

941 900
Nombre d'établissements

4 C'est le nombre d'effectifs moyens des entreprises



Faire entendre la voix des entreprises franciliennes



Premier réseau professionnel de la région, le MEDEF Île-de-France assure la représentation et la défense des intérêts des entreprises franciliennes et des syndicats professionnels régionaux.

Véritable porte-parole des entrepreneurs, le MEDEF Île-de-France gère plus de 3 000 mandats patronaux (CCI, TC, Conseil de Prud'hommes, Écoles, Universités, CESER, CPAM) et assure la représentation des entreprises franciliennes dans l'ensemble

des institutions économiques, sociales, de formation et d'insertion.

Présent dans de nombreuses instances, le MEDEF Île-de-France est aujourd'hui l'interlocuteur incontournable des autorités régionales, des collectivités territoriales et des partenaires sociaux.

Acteur essentiel de la vitalité de la région, aucune autre organisation professionnelle ne possède un réseau d'influence aussi compétent.

www.medef-idf.fr



La CCI Paris Île-de-France représente 600 000 entreprises de la Région-capitale, le groupe CCI Paris Île-de-France accompagne chaque année 100 000 entrepreneurs et près de 10 000 entreprises à l'international. Avec son think tank et ses centres d'expertise (CROCIS, IRPI, CREDA...), il est un interlocuteur de référence des pouvoirs publics pour favoriser concrètement la compétitivité, la croissance et l'emploi au bénéfice des entreprises et des territoires.

Il est le 2^e pôle de formation en France avec plus de 31 000 étudiants, dont 15 000 apprentis, et 30 000 adultes en formation continue formés chaque année dans ses 24 écoles (HEC, ESCP Europe, ESSEC, Ferrandi, Gobelins...). Le groupe constitue la 1^{re} plateforme d'accueil de congrès et salons en Europe avec 11 sites d'exposition et de congrès, représentant chaque année 11 millions de visiteurs et 5,5 milliards d'euros de retombées économiques.

www.cci-paris-idf.fr



La CGPME Paris Île-de-France est le réseau francilien des dirigeants de TPE et PME. Organisation patronale, elle défend et représente les intérêts des PME. Elle anime un réseau d'adhérents, en valorisant l'échange d'expériences entre dirigeants de PME. Elle met en œuvre des actions de sensibilisation et de formation

pour accompagner les PME dans leur gestion quotidienne et leur développement. Marchés publics, intelligence économique, innovation, management, RSE... autant de thématiques sur lesquelles la CGPME Paris Île-de-France accompagne les dirigeants, au service de l'emploi et de la croissance.

www.cgpme-paris-idf.fr

Dialogue et écoute

#11 Les enjeux de la Région sont aussi ceux des entreprises : déplacements, logement et emplois

#13 Les entreprises, premier financeur du Conseil régional d'Île-de-France

#15 La détérioration des ratios financiers de la Région n'est pas une fatalité

#17 Pour des raisons démocratiques et d'efficacité, la gouvernance de la future Métropole du Grand Paris doit être clarifiée dans ses rôles et responsabilités

#19 Les entreprises financent aussi les transports en Île-de-France



- Le calcul de la CVAE erratique et décalée de l'activité réelle doit être revu
- Les entreprises souhaitent une gouvernance plus efficace des organismes dépendant du Conseil régional
- Les entreprises demandent plus de transparence dans les effectifs du Conseil Régional
- Les entreprises souhaitent renforcer leur représentation au conseil du STIF qu'elles financent à 60 %

Se former et innover

#35 Apprentissage et formation : des voies à dégager pour aller vers l'emploi

#37 Industrie et innovation marchent de pair

#39 Rôle d'exemplarité et d'entraînement de la Région-capitale



- Rapprocher le monde de la recherche et celui des entreprises
- Initier un projet pilote d'approvisionnement et de gestion des déchets des grands chantiers
- Signature d'une charte permettant l'accès des TPE-PME à la commande publique du Conseil régional d'Île-de-France
- Développer une rénovation énergétique exemplaire du parc immobilier du Conseil régional



Se déplacer et respirer

#25 Se déplacer ne doit pas être une contrainte, mais une facilité

#26 Créer une gouvernance des déplacements pour une approche complémentaire et non pas d'opposition entre les modes de transports/déplacement

#29 Défendre un transport respectueux de l'environnement



- ▶ Priorité à la qualité des transports publics et transports alternatifs
- ▶ Viabiliser le projet CDG Express
- ▶ Dynamiser l'offre : métro de nuit, bus touristiques, tarifs forfaitaires...
- ▶ Le transport ferroviaire est incontournable
- ▶ Le transport fluvial a de l'avenir
- ▶ Accompagner l'émergence d'une filière de génie écologique dans les travaux publics

Accueillir et promouvoir

#45 Mieux habiter en Île-de-France, pour les Franciliens actuels et nouveaux, nécessite une politique de production de logements volontariste

#47 Attirer des entreprises étrangères et aider les entreprises franciliennes à exporter sont deux objectifs liés

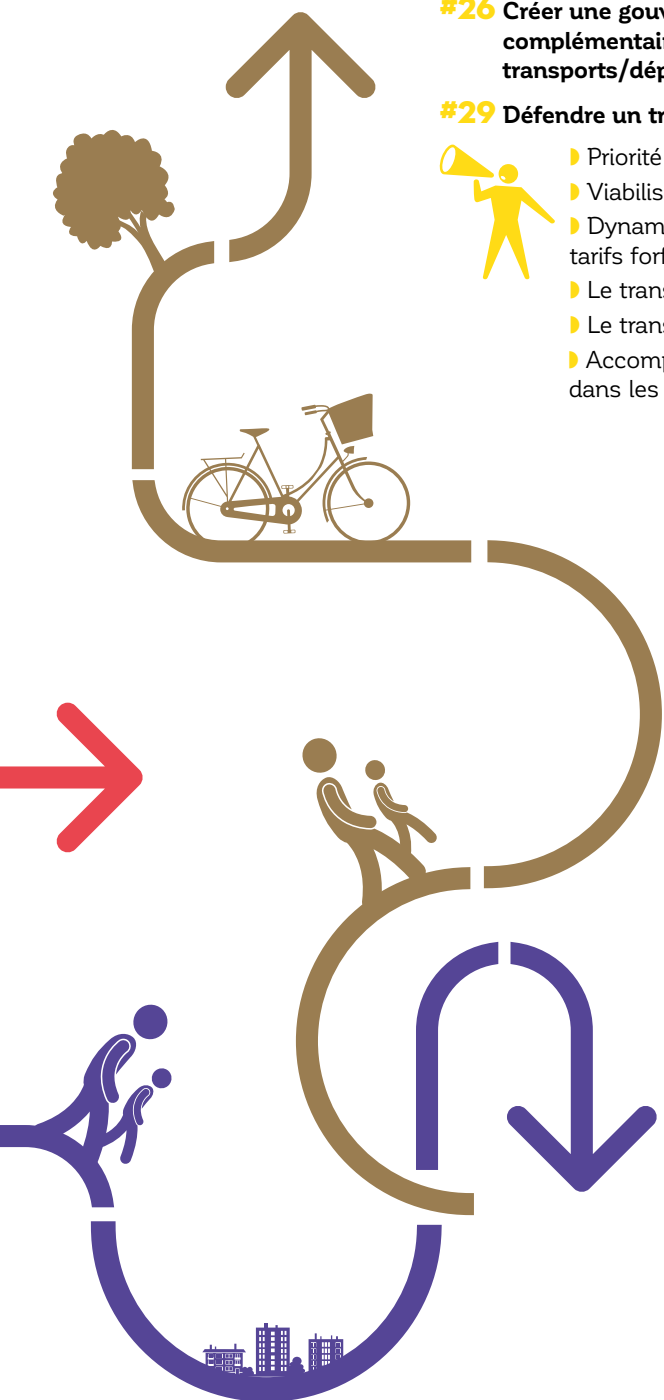
#49 Déployer un plan régional d'aide à l'export

#51 Créer plus d'emplois dans le secteur du tourisme

#53 Organiser la promotion du tourisme à l'échelle de la Région



- ▶ Un emprunt dédié à la production de logements
- ▶ Entretenir et gérer les infrastructures pour en faire un atout économique
- ▶ Soutien aux projets Paris JO 2024 et Exposition Universelle 2025
- ▶ Accueil et sécurité des touristes
- ▶ Accompagner le développement de l'offre en meublés touristiques privés
- ▶ S'engager pour capter, légitimer et renforcer des grands événements d'affaires
- ▶ Organiser la politique de promotion à l'International

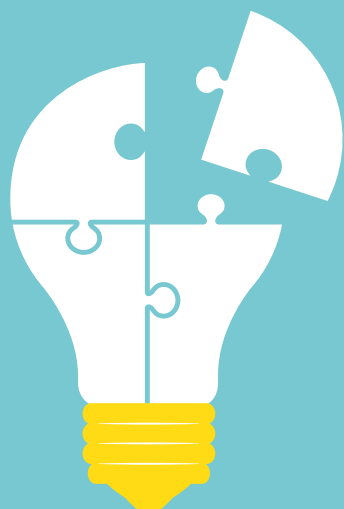






Dialogue & écoute

- # 11** Les enjeux de la Région sont aussi ceux des entreprises : déplacements, logement et emplois
- # 13** Les entreprises premier financeur du Conseil régional d'Île-de-France
- # 15** La détérioration des ratios financiers de la Région n'est pas une fatalité
- # 17** Pour des raisons démocratiques et d'efficience, la gouvernance de la future Métropole du Grand Paris doit être clarifiée dans ses rôles et responsabilités
- # 19** Les entreprises financent aussi les transports en Île-de-France



1 **million**
d'entreprises
en Île-de-France avec
4 salariés en moyenne



Les enjeux de la Région sont aussi ceux des entreprises : déplacement, logement et emploi

Par le dialogue avec les entreprises, les élus du Conseil régional d'Île-de-France peuvent créer un cadre plus propice à l'épanouissement des personnes et des initiatives.

Représentant 4 millions de personnes et produisant près du tiers du PIB national, les entrepreneurs et leurs salariés d'Île-de-France peuvent se dire à juste titre acteurs du développement économique et social, et aussi culturel et environnemental, de leur territoire. Les entreprises font la vitalité d'un territoire : ce sont elles qui procurent des emplois, ce sont elles qui par la fiscalité financent une large partie des politiques publiques, ce sont elles aussi – au même titre que les réalisations culturelles, le patrimoine ou les universités – qui concourent à son rayonnement et à son attractivité.

Pour prendre le virage d'un retour au dynamisme et à l'optimisme, les élus du Conseil régional d'Île-de-France se doivent d'écouter la voix des entrepreneurs et de leurs salariés pour travailler ensemble à l'élaboration de politiques publiques qui contribuent à faciliter et à améliorer les conditions de vie de tous.

En effet, la croissance, les emplois, les entreprises dépendent directement de décisions – ou de leur absence – des élus du Conseil régional en raison des responsabilités qui lui incombent, tant par ses compétences d'attribution (développement économique, formation et lycées, transport) que par ses compétences partagées (logement, innovation, environnement). À ce titre, les entreprises sont légitimes à se tourner vers leurs élus pour dialoguer avec eux de l'efficacité et du rapport coût / utilité sociale des actions décidées ou menées sous leur égide.

Les entreprises sont directement mobilisées, impliquées et concernées par les grands enjeux des politiques publiques

Les grandes problématiques fondamentales posées aux élus de la Région sont aussi celles des entreprises et de leurs salariés : se déplacer plus facilement, se loger moins cher, développer les emplois. Les grands enjeux économiques sont indissociables des grands enjeux d'aménagement la Région.

► **La modernisation** et la création de nouvelles infrastructures de transport (RER, métro, bus, Grand Paris Express, lien CDG...) dont dépendent une bonne desserte de tout le territoire et ses équilibres socio-économiques (lien entre lieux de vie et lieux de travail, rééquilibrage est/ouest en matière d'emplois notamment).

► **La maîtrise de l'étalement urbain** (métropole compacte et dense) et **la lutte contre les émissions de CO₂** et les pollutions dont dépendent la préservation de l'environnement et un meilleur respect de la santé des Franciliens.

► Une politique du logement qui réponde aux besoins présents et futurs de tous, dans **un parcours résidentiel accessible** aussi bien aux étudiants qu'aux familles, pour loger les Franciliens et accueillir ceux qui souhaitent s'installer dans la région-capitale.

La région Île-de-France se doit également de relever un certain nombre d'autres défis spécifiques au plan économique :

► **le développement** et la valorisation de la **recherche et de l'innovation**, enjeux majeurs pour créer des emplois nouveaux ;

► **la réindustrialisation** pour compenser les pertes massives enregistrées depuis une vingtaine d'années dans certains secteurs (automobile, équipements notamment) en s'appuyant sur des secteurs forts (aéronautique, chimie...) ou à développer (biotechnologies, énergies...) ;

► **l'accueil des investissements** étrangers dont les conditions d'attraction doivent être améliorées notamment au plan fiscal et réglementaire.



CONSTITUTION DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Charte de l'environnement

Article 6. – Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. À cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.



Les entreprises, premier financeur du Conseil régional d'Île-de-France

En tant que citoyens et aussi en tant que contribuables directs et principaux des politiques publiques mises en œuvre par le Conseil régional, les chefs entreprises d'Île-de-France sont légitimes à interpeller les élus régionaux sur les champs qui relèvent de leurs responsabilités.

Les entreprises financent directement le Conseil régional

Corollaire de leur destin lié pour le développement économique des territoires, les entreprises alimentent directement le budget du Conseil régional ou les services qui lui sont rattachés (par ex. les transports publics, voir ci-dessous) via plusieurs taxes parmi les nombreuses qu'elles acquittent. Ainsi la part de CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) et de la CFE (cotisation foncière des entreprises) qui est allouée au Conseil régional d'Île-de-France représente 20 % de ses recettes permanentes. Notons que cette part n'a cessé d'augmenter ces dernières années (elle était de 16 % en 2004).

En additionnant les ressources issues de la CVAE, de la CFE, l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), la redevance sur la création de bureaux, la taxe complémentaire à la TLE, la taxe sur les bureaux et la contribution au développement de l'apprentissage **les prélèvements sur les entreprises franciliennes s'élèvent à 1931 millions d'euros en 2014**. Après transferts de solidarité aux autres régions, **les entreprises d'Île-de-France contribuent au budget du Conseil régional pour 1,1 Md€ soit 46 % de ses recettes fiscales** (le reste étant principalement apporté par les cartes grises et la TCPE ex-TIPP également largement payées par les entreprises).

Rappelons qu'en ce qui concerne la fiscalité des entreprises, le rendement de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) a progressé de 15,7 % ces deux dernières années ; il n'y a donc pas eu – contrairement à ce qui avait été annoncé – de pertes de recettes après la réforme de la taxe professionnelle.

1/3 des taxes et impôts régionaux versés par les entreprises franciliennes partent dans d'autres régions

À travers la Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises (CVAE) et les diverses taxes et redevances auxquelles elles sont soumises, les entreprises franciliennes versent 1,7 Md € « fléchés » vers la Région mais dont près du tiers n'est pas versé au budget régional mais abonde les fonds nationaux de garantie individuelles de ressources (FNGIR).

Le MEDEF Île-de-France, la CCI Paris Île-de-France et la CGPME Paris Île-de-France souhaiteraient engager un travail sur ce point avec les élus du Conseil régional en vue d'alerter le pouvoir politique national sur l'importance de ces prélèvements de solidarité qui risquent de brider le développement économique francilien.

Il s'agit en particulier d'éviter tout accroissement du prélèvement FNGIR qui est théoriquement figé en valeur mais qui a encore augmenté de 4,8 millions d'euros en 2013.



Le calcul de la CVAE erratique et décalée de l'activité réelle doit être revu

La contribution des entreprises au budget du Conseil régional s'effectue principalement *via* la CVAE. Celle-ci a représenté 637,66 M€, en baisse de 20,3 %, ce qui – aux dires mêmes du compte administratif du Conseil régional – « **reste largement inexpliqué et qui confirme le caractère erratique et pénalisant de cette fiscalité** ». Le MEDEF Île-de-France, la CCI Paris Île-de-France et la CGPME Paris Île-de-France souhaitent engager un travail approfondi sur cette question avec les élus du Conseil régional pour trouver une solution au problème – technique mais crucial – de la **déconnexion entre l'activité réelle des entreprises, la CVAE et du décalage de trois ans dans son calcul.**



CONSTITUTION DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, déclaration des droits de l'homme et du citoyen
Art. 15. – La Société a le droit de demander des comptes à tout Agent public de son administration.



La détérioration des ratios financiers de la Région n'est pas une fatalité

Un appel à la gestion plus rigoureuse des comptes des collectivités territoriales est lancé.

Comme les autres collectivités, le Conseil régional doit faire montre d'une plus forte maîtrise dans sa gestion budgétaire.

Cette maîtrise nécessitera :

- ▶ une diminution de ses dépenses de fonctionnement, avec une réelle priorité à accorder aux dépenses d'investissement ;
- ▶ la diminution du niveau de la dette et l'amélioration de sa capacité de remboursement : il devrait se fixer comme objectif de ramener rapidement sa dette vers des niveaux plus soutenables ; en effet, l'accumulation progressive de la dette, de 2 milliards d'euros en 2004 à plus de 5 milliards d'euros en 2015 réduit progressivement la capacité de désendettement de la Région qui atteint maintenant 7 à 8 ans, se rapprochant du seuil de 10 ans considéré comme critique en termes de solvabilité d'une collectivité.

Il est d'autant plus impératif de remonter la pente en matière de ratios financiers que le Conseil régional ne doit pas compter pour accroître ses ressources sur les entreprises franciliennes déjà soumises à une pression fiscale qui n'a cessé d'augmenter depuis quatre ans dans le cadre du Grand Paris.

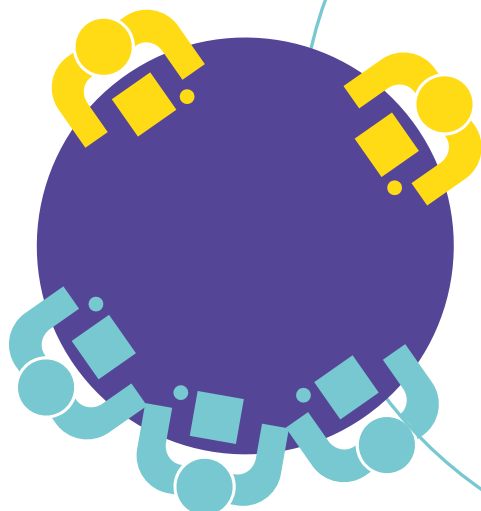


Les entreprises souhaitent une gouvernance plus efficiente des organismes dépendant du Conseil régional

Au fil des années, des besoins certes légitimes ont justifié de créer de nombreux organismes décrits comme « associés » au Conseil régional dans son rapport annuel (cf. annexe) mais qui en réalité, pour la plupart d'entre eux, en sont dépendants directement tant dans leur financement que dans les nominations d'agents.

En tant que citoyens et acteurs du territoire qui délèguent des décisions à leurs élus et financent les actions d'intérêt général *via* l'impôt, les entreprises d'Île-de-France demandent que trois principes président à la gestion de ces organismes :

- 1/ qu'ils répondent à des responsabilités effectives du Conseil régional, prioritairement ses compétences d'attribution,
- 2/ que leur organisation soit plus resserrée et plus simple,
- 3/ que soient privilégiées les formes juridiques permettant des adaptations et arbitrages au vu des résultats, notamment l'appel à des associations ou entreprises privées *via* attribution de marché public ou délégation de service public, à durées limitées.



Ne pas handicaper les entreprises franciliennes

La pression fiscale en direction des entreprises ne doit pas pénaliser la compétitivité des entreprises et l'attractivité du territoire de la Région-capitale.

Le Conseil régional doit contribuer en la matière, par sa modération, à positionner la région dans les toutes premières places des classements internationaux.



Les entreprises demandent plus de transparence dans les effectifs du Conseil régional

Les charges de personnel ont cru de 27 % ces six dernières années. Le dernier rapport annuel d'activité et de développement durable du Conseil régional d'Île-de-France fait état de 10 515 agents régionaux permanents. Un rapport du CSFPT mentionne que les effectifs du Conseil régional d'Île-de-France sont passés d'un millier d'agents au début des années 2000 à 1 400 en 2004, puis 2 900 en 2006, 9 700 en 2007 et 10 600 en 2010.

La part imputable aux transferts de compétences de l'État est évidemment majeure dans cette augmentation ; mais pas seulement. Les citoyens et les parties prenantes manquent d'informations émanant du Conseil régional d'Île-de-France pour apprécier ses efforts de gestion des effectifs : les chiffres prennent-ils en compte les « organismes associés » c'est-à-dire financés par le Conseil régional ? Quelles évolutions d'année en année ? Quelle part entre titulaires, détachés et contractuels ?

Source : rapport CSFPT <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/144000164.pdf>



Pour des raisons démocratiques et d'efficience, la gouvernance de la future Métropole du Grand Paris doit être clarifiée dans ses rôles et responsabilités

Les entrepreneurs et leurs salariés souhaitent une relation démocratique avec leurs élus, c'est-à-dire d'abord la possibilité de comprendre qui décide de quoi. Ce n'est manifestement plus le cas dans l'imbroglio territorial entre les communes, les intercommunalités, la métropole, les départements, la Région et l'État.

Les entreprises à travers les entrepreneurs et leurs salariés sont acteurs de leur territoire et également financeurs des politiques publiques et, à ce titre, désireuses de les voir atteindre les objectifs fixés. C'est vrai aussi bien des services eux-mêmes que de l'organisation et de la gouvernance, qui doivent viser à s'améliorer.

La réforme territoriale en cours ne répond pas dans les actes posés aux promesses qui avaient été exprimées, (par exemple, pourquoi le regroupement évident de la responsabilité de construction et entretien des collèges et des lycées n'est-il pas fait ? Pourquoi les routes sont-elles laissées aux départements ?). L'Île-de-France bénéficie d'un niveau de complexité supplémentaire avec la Métropole du Grand Paris. Le projet métropolitain se voulait une réponse ambitieuse et solidaire pour l'amélioration du réseau de transport, la construction de nouveaux logements, le développement de l'activité économique et la création d'emplois. Il affichait sa vocation d'améliorer la vie des habitants, de réduire les inégalités territoriales et de développer un modèle urbain, social et économique durable. Or, l'intention proclamée s'est enlisée.

Au regard de ce qu'on en connaît désormais, la loi NoTRe promet d'ajouter aux difficultés des entreprises dans plusieurs domaines :

- ▀ l'urbanisme réglementaire entre PLU et PLUI,
- ▀ la politique de transports éclatée entre l'État, la SGP, la Région et le STIF,
- ▀ l'ajout d'un échelon supplémentaire entre intercommunalités et départements maintenus.

C'est pourquoi les entreprises d'Île-de-France appellent les élus du Conseil régional à rouvrir ce dossier pour organiser la gouvernance de la nouvelle institution en tenant compte des impératifs d'efficacité et de clarté vis-à-vis des citoyens.



Articuler le fonctionnement entre le réseau Grand Paris Express et la Métropole du Grand Paris... tous deux financés par une fiscalité supplémentaire

Le « Grand Paris » est aujourd'hui, d'une part, un réseau de nouvelles lignes de métro (Grand Paris Express) et, d'autre part, une Métropole du Grand Paris qui n'ont rien à voir l'un avec l'autre.

Mais tous les deux entraînent une augmentation globale des charges de structure alors que l'un des objectifs de création de la Métropole est précisément d'assurer une rationalisation des moyens en simplifiant l'organisation administrative actuelle du cœur d'agglomération.

Les entreprises craignent d'autant plus une augmentation corrélative de la fiscalité que **l'échelon métropolitain sera illisible au plan démocratique et ne disposerait plus d'une maîtrise globale et cohérente de la fiscalité locale des entreprises** qui aurait pu la rendre responsable vis-à-vis d'elles. Cette nouvelle structure ne manquera pas de générer de nouveaux coûts de fonctionnement qui appelleront **des prélèvements fiscaux supplémentaires sur les ménages et les entreprises** ; dans une note récente le Syndicat Mixte d'études Paris Métropole évalue à 650 M€/an les besoins financiers complémentaires de cette nouvelle structure qu'il faudrait, selon lui, ajouter aux quelque 3,4 Md€ (valeur 2012) de recettes transférées à la Métropole en provenance des intercommunalités supprimées.

Cette perspective est d'autant plus inquiétante que les entreprises ont déjà été fortement mises à contribution pour la réalisation du réseau de transport du Grand Paris (augmentation de la Taxe Bureaux et du Versement Transport) : depuis 2011, les entreprises franciliennes ont subi une augmentation de 500 millions par an de leurs contributions pour financer le réseau de métro Grand Paris Express.

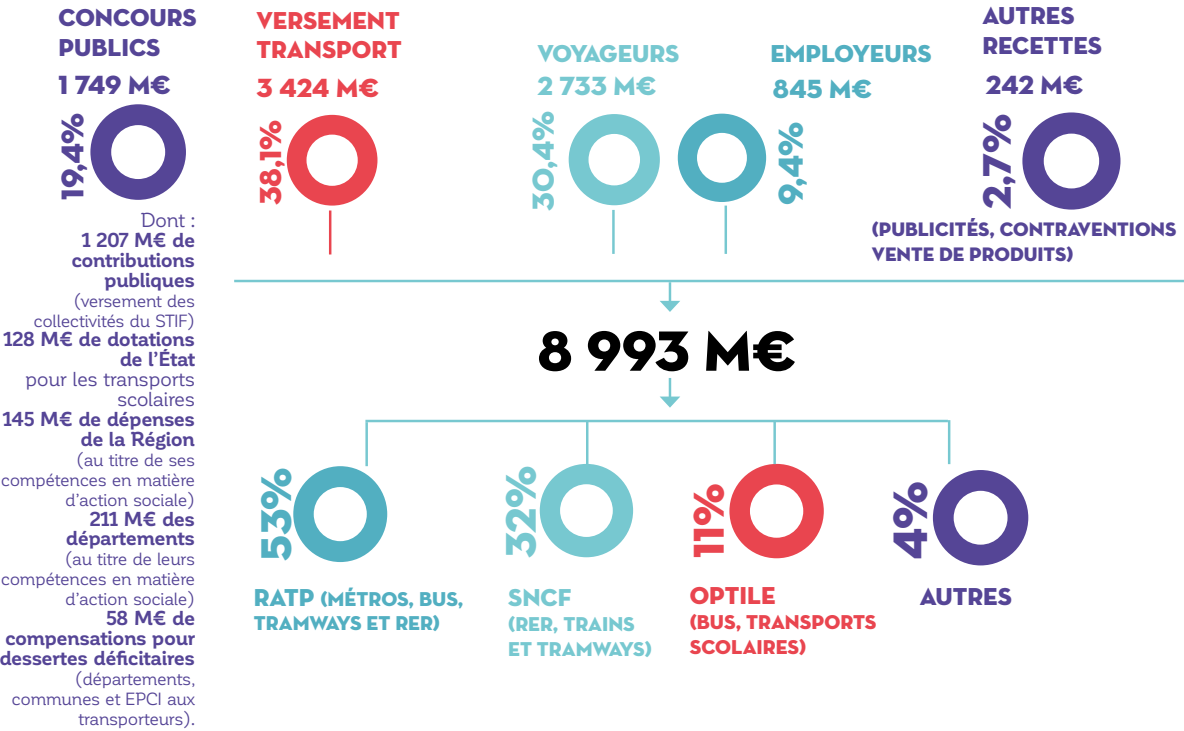
L'instauration de la « taxe additionnelle sur les aires de stationnement » est à cet égard particulièrement significative et révélatrice : en matière d'investissements tout comme pour le fonctionnement, l'augmentation ou la création de taxes est une voie trop facilement et systématiquement empruntée par les autorités pour faire face aux engagements de l'État ou de la Région.

Les entreprises financent aussi les transports en Île-de-France

Le budget annuel des transports en commun en Île-de-France s'élève à 9 milliards d'euros. Cette somme est financée pour près de la moitié directement par les entreprises, à travers le versement transport (VT) et le remboursement des titres.

Les entreprises sont assujetties à des contributions moindres dans les autres métropoles françaises : ainsi, le taux du VT est au maximum de 1,75 % dans l'agglomération lyonnaise, contre 1,5 %, 1,91 % ou 2,85 % en Île-de-France. Au niveau international, ce type de contribution n'existe pas. Par exemple, les transports en commun new-yorkais sont financés par des recettes issues des usagers, des taxes immobilières et des subventions.

Le financement du fonctionnement des transports publics



Source : <http://www.stif.org/organisation-et-missions/le-volet-economique/le-financement-des-transports/article/le-financement-du-fonctionnement-des.html>
Le financement du fonctionnement des transports publics (source : <http://www.stif.org/organisation-et-missions/le-volet-economique/le-financement-des-transports/article/le-financement-du-fonctionnement-des.html>)

Les tarifs sont fixés par le STIF (syndicat des transports d'Ile-de-France) mais perçus directement par les opérateurs. Les recettes de fonctionnement du STIF en 2013 s'élèvent à **5 518 millions d'euros**. **En 2013, le produit du versement transport** (taxe acquittée par les entreprises de plus de 9 salariés) **s'est élevé à 3 424 millions d'euros soit 62 % des recettes budgétaires du STIF**.

En 2013, le versement transport a augmenté de 5,8 % en partie en raison de la hausse de la masse salariale mais **surtout sous l'effet d'une hausse du taux de prélèvement** dans certaines

communes de l'unité urbaine de Paris et de l'augmentation de 0,1 point des taux de versement transport dans l'ensemble des zones au 1^{er} juillet 2013. Soulignons par ailleurs que les entreprises, outre les frais de fonctionnement des services de transports publics, financent également largement les investissements pour la création des infrastructures. À ce titre, elles ont vu s'abattre sur elle l'été dernier une nouvelle « taxe additionnelle sur les aires de stationnement » (jusqu'à 4,22 € / m² / an) qui va peser à hauteur de 60 millions sur les entreprises franciliennes.



Les entreprises souhaitent renforcer leur représentation au conseil du STIF qu'elles financent à 60 %

Les transports publics sont financés par les entreprises à travers le versement transport et le remboursement des titres de transport. Cette contribution représente 48,4 % du budget annuel de fonctionnement pour les transports en commun.

On soulignera également que le versement transport contribue à hauteur de 65,5 % des recettes budgétaires du STIF (syndicat des transports d'Ile-de-France) qui est chargé d'organiser et financer les transports publics en Île-de-France.

La représentation des entreprises au sein du conseil d'administration du STIF doit être accrue (aujourd'hui elles ne sont représentées que par un seul membre de la CCI) afin de défendre leurs attentes et les besoins des usagers et de mieux accompagner l'implantation d'entreprises sur les territoires.



Source : <http://www.stif.org/organisation-et-missions/le-volet-economique/le-budget-du-stif/article/les-recettes-de-fonctionnement.html>.



Intégrer le projet dans une stratégie globale et durable

Le futur réseau de transports doit être pris en compte par les documents de planification de la Métropole et de la Région pour articuler au mieux transports, logements et emplois.

De plus, les futurs Contrats d'Intérêt National qui ont vocation à encadrer « *l'essor de projets d'aménagement ambitieux en Île-de-France* » devront associer les acteurs économiques pour mener à bien ces projets en réponse aux besoins des habitants et des entreprises.

“

En 2013, le produit du versement transport (taxe acquittée par les entreprises de plus de 9 salariés) s'est élevé à 3 424 millions d'euros soit 62 % des recettes budgétaires du STIF.”







Se déplacer & respirer

- #25** Se déplacer ne doit pas être une contrainte, mais une facilité
- #26** Créer une gouvernance des déplacements pour une approche complémentaire et non pas d'opposition entre les modes
- #29** Défendre un transport respectueux de l'environnement



“

Chez nous la part des déplacements à vélo reste sous la barre des 5 % à Paris et 3 % en Île-de-France contre 10 % à 15 % dans d'autres grandes villes françaises comme Strasbourg ou Bordeaux”



Se déplacer ne doit pas être une contrainte, mais une facilité

Les déplacements sont LE sujet de préoccupation majeur des Franciliens.

Pour les entreprises, c'est même un double sujet : à la fois pour leurs salariés, mais aussi pour leurs marchandises, en approvisionnement et en expédition.

La durée de déplacement quotidien entre domicile et travail peut-elle augmenter indéfiniment (1h22 en moyenne en Île-de-France selon l'enquête nationale transports et déplacements Insee 2008 ; et même plus de 2h par jour pour 22 % des Franciliens) ?

La ponctualité, la propreté, la sécurité dans les transports en commun sont-ils un luxe passé (deux tiers des usagers des transports se disent « fatigués » par leur voyage) ?

Les transports alternatifs restent-ils des solutions marginales ? Chez nous la part des déplacements à vélo reste sous la barre des 5 % à Paris et 3 % en Île-de-France contre 10 % à 15 % dans d'autres grandes villes françaises comme Strasbourg ou Bordeaux, avant d'envisager de rejoindre les grandes villes du nord de l'Europe : plus de 40 % des déplacements quotidiens s'effectuent à vélo à Amsterdam et Copenhague !

La lutte contre les pollutions et émissions de CO₂ passe-t-elle forcément par des restrictions de la circulation automobile ?

Les Franciliens sont-ils condamnés, lorsqu'il s'agit de déplacements et de qualité de vie, à regarder avec envie leurs concitoyens des grandes et moyennes villes de France (pour un foyer francilien le surcoût des embouteillages est de 934 € par an contre 677 € pour un foyer français) ?

Sources :

- <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Rev3.pdf>
- http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=99&ref_id=rp2009ddt&file=rp2009ddt_r11.xml
- http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=17224&page=alapage/alap353/alap353_tab.htm#tab1
- http://www.utp.fr/images/stories/utp/UTP_Observatoire_de_la_Mobilité_2014.pdf
- <http://inrix.com/press/embouteillages-une-facture-cumulee-de-plus-de-350-milliards-deuros-pour-la-france-sur-les-16-prochaines-annees/>

À ces questions lancinantes qui font le quotidien des Franciliens, il est temps d'agir. Et c'est bien là l'une des premières responsabilités du Conseil régional.

Certes, la part modale des transports en commun reste élevée et bien sûr, les Franciliens les trouvent pratiques, mais en face de cette mobilisation sans cesse accrue de moyens via le Conseil régional lui-même et le STIF (auxquels

il conviendrait d'ajouter les 22 milliards prévus pour le Grand Paris Express) la question qui se pose est celle du « retour sur investissement ». Il est légitime de poser vis-à-vis des autorités publiques une exigence de qualité et d'efficacité. Les entreprises sont doublement mobilisées sur ce sujet : pour leurs salariés mais aussi parce qu'elles en sont les financeurs à travers le versement transport.

Créer une gouvernance des déplacements pour une approche complémentaire et non pas d'opposition entre les modes de transports/déplacements

Les réseaux de transports sont de plus en plus interconnectés dans un maillage territorial de plus en plus complexe. C'est pourquoi il conviendrait de repenser la gouvernance de la mobilité en Île-de-France. Pour sortir d'un système aujourd'hui cloisonné, il serait opportun d'associer toutes les parties prenantes (routes, ferroviaire, fluvial...). Cette « Autorité Organisatrice de la Mobilité », sous l'égide du Conseil régional d'Île-de-France, serait en charge, à l'image du STIF pour les transports collectifs, de l'organisation de la mobilité et des transports sur l'ensemble du territoire, pour tous les modes.

Elle permettrait notamment d'éviter d'opposer les modes de déplacements les uns aux autres alors que seule une approche complémentaire a du sens : nous sommes tous alternativement et dans des proportions variées piéton, automobiliste, usager du métro, passager d'autopartage, cycliste... Une chose est sûre, que ce soit à titre privé ou à titre professionnel, on ne peut pas reléguer ou exclure les voitures, les camionnettes et les cars sans offrir à la place des solutions nouvelles qui permettent de répondre au besoin de se déplacer tout en adoptant des comportements plus favorables à un environnement de meilleure qualité. En outre, stigmatiser certains modes de déplacements en les taxant excessivement a des limites (celles de la sur-fiscalité) et présente des effets pervers : par exemple, la nouvelle « taxe additionnelle des aires de parking » en Île-de-France a particulièrement touché les... autocaristes.



“

Dans trente ans, la plateforme (de Roissy-Charles-de-Gaulle) aura certainement **doublé le nombre de passagers**, autour de 120 millions. Les emplois, au nombre de 100 000 aujourd'hui, devraient aussi **être multipliés par deux**. Mais sans **améliorer les transports**, ce ne sera pas viable.”

Patrick Renaud,
président de l'agglomération Roissy Porte de France, *Le Parisien* 23/06/15



Priorité à la qualité des transports publics et transports alternatifs

Pour les déplacements dits alternatifs – la marche et le vélo – on peut noter la dispersion des initiatives au niveau des communes. Là encore, la mise en œuvre d'un schéma régional volontariste s'impose. Seule une initiative forte dans ce domaine permettra de franchir un cap significatif pour améliorer la part modale des vélos (moins de 5 % actuellement). Il n'y a aucune raison de fond pour que l'Île-de-France ne fasse pas aussi bien que les autres grandes métropoles. Le MEDEF Île-de-France, la CCI Paris Île-de-France et la CGPME Paris Île-de-France demandent que la qualité des déplacements des personnes soit affichée comme une politique prioritaire et gérée comme telle avec un comité de pilotage ad hoc au Conseil régional.



Dynamiser l'offre : métro de nuit, bus touristiques, tarifs forfaitaires...

Plusieurs décisions pourraient être prises afin d'améliorer la qualité des services de transports proposés aux Franciliens et aux touristes pour accéder aux sites culturels ou de loisirs. Par exemple, il serait nécessaire d'assurer le service de transports en commun toute la nuit, en particulier dans le métro. Le nombre de compagnies autorisées à effectuer la visite de Paris pourrait être plus largement ouvert. Des systèmes de tarifications forfaitaires pourraient être proposés par les taxis entre les grands sites de la Région (capitale, aéroports, Versailles, Thoiry, Fontainebleau...) afin de donner plus envie de faire appel à leurs services. Toutes ces décisions relèvent de cadres réglementaires différents ; c'est pourquoi il serait nécessaire que le Conseil régional se charge de donner une impulsion et de proposer un pilotage global au titre de ses responsabilités tant en matière de transports en tant que tels que de politique économique et politique touristique.



Viabiliser le projet CDG Express

Engagé au début des années 2000 avec un débat public, abandonné et finalement relancé, le projet de liaison directe entre l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle et le centre de Paris est une nécessité impérative et urgente dans la palette de services à proposer aux voyageurs. Paris et l'Île-de-France ne peuvent s'en passer plus longtemps au risque de ne plus être au niveau de leur ambition de région-capitale. Au titre de pilote de la politique économique et de son rôle tant vis-à-vis des entreprises que des touristes, le Conseil régional se doit de viabiliser ce projet.



Défendre un transport respectueux de l'environnement

Le transport, ferroviaire ou fluvial, est non seulement un levier de la compétitivité et de la sécurité de l'industrie en Île-de-France mais aussi un facteur de succès pour son évolution vers une industrie durable.

Le transport industriel et notamment de produits chimiques reste en très grande majorité un transport par route (environ 85 %). La part modale du transport ferroviaire baisse d'année en année pour atteindre 9 % en 2014. De leur côté, les fédérations professionnelles ne cessent de défendre, pour des raisons de sécurité et de respect de l'environnement, les modes durables, comme le ferroviaire, le fluvial ou le pipeline. C'est particulièrement crucial dans notre région Île-de-France dont le réseau routier est saturé. Cette approche est concrétisée par une participation active aux travaux du Gouvernement en faveur du transport durable :

► la conférence ministérielle sur le fret ferroviaire, en particulier le groupe de travail sur le fret de proximité et celui sur le wagon isolé présidé par un industriel de la chimie,



Le transport ferroviaire est incontournable

Malgré des tensions quant au maintien de flux de marchandises dangereuses dans des gares de triage comme Drancy-Le Bourget, il convient de réaffirmer que le mode ferroviaire est bien plus sûr que la route.

À ce titre, des solutions doivent être proposées au niveau régional, pour maintenir les lignes de fret : rénovation des lignes, maintien d'un réseau capillaire efficace et sauvegarde des installations terminales embranchées (« derniers kilomètres »). Cela devrait être une priorité du Conseil régional car il en va aujourd'hui du maintien de certaines implantations industrielles donc des emplois et du choix de grandes entreprises de créer de nouvelles entités en Île-de-France.

- ▶ la conférence ministérielle sur le fret fluvial, notamment le groupe de travail sur l'analyse de la demande des filières industrielles,
- ▶ l'initiative FRET21 de baisse des émissions de gaz à effet de serre dans les opérations de transport : la chimie et l'agroalimentaire ont été les deux secteurs pilotes de ce programme volontaire visant les chargeurs.

Le fret marchandises doit être appréhendé comme un moteur du développement économique et industriel. Il doit être de nouveau considéré au même titre que le transport de voyageurs est soutenu par la Région.



Accompagner l'émergence d'une filière de génie écologique dans les travaux publics

Pour construire des infrastructures qui permettent le développement d'une industrie durable, le Conseil régional pourrait accompagner l'essor d'une filière de génie écologique engagé par les entreprises de travaux publics : formation des équipes, construction d'un cadre juridique structurant (notamment de guides à destination des maîtres d'ouvrage et des entreprises sur le traitement des déchets, le recyclage des matériaux) et déploiement d'un modèle intégré d'approvisionnement des chantiers et évacuation des déchets incluant l'optimisation de l'utilisation de la voie d'eau et du fer.



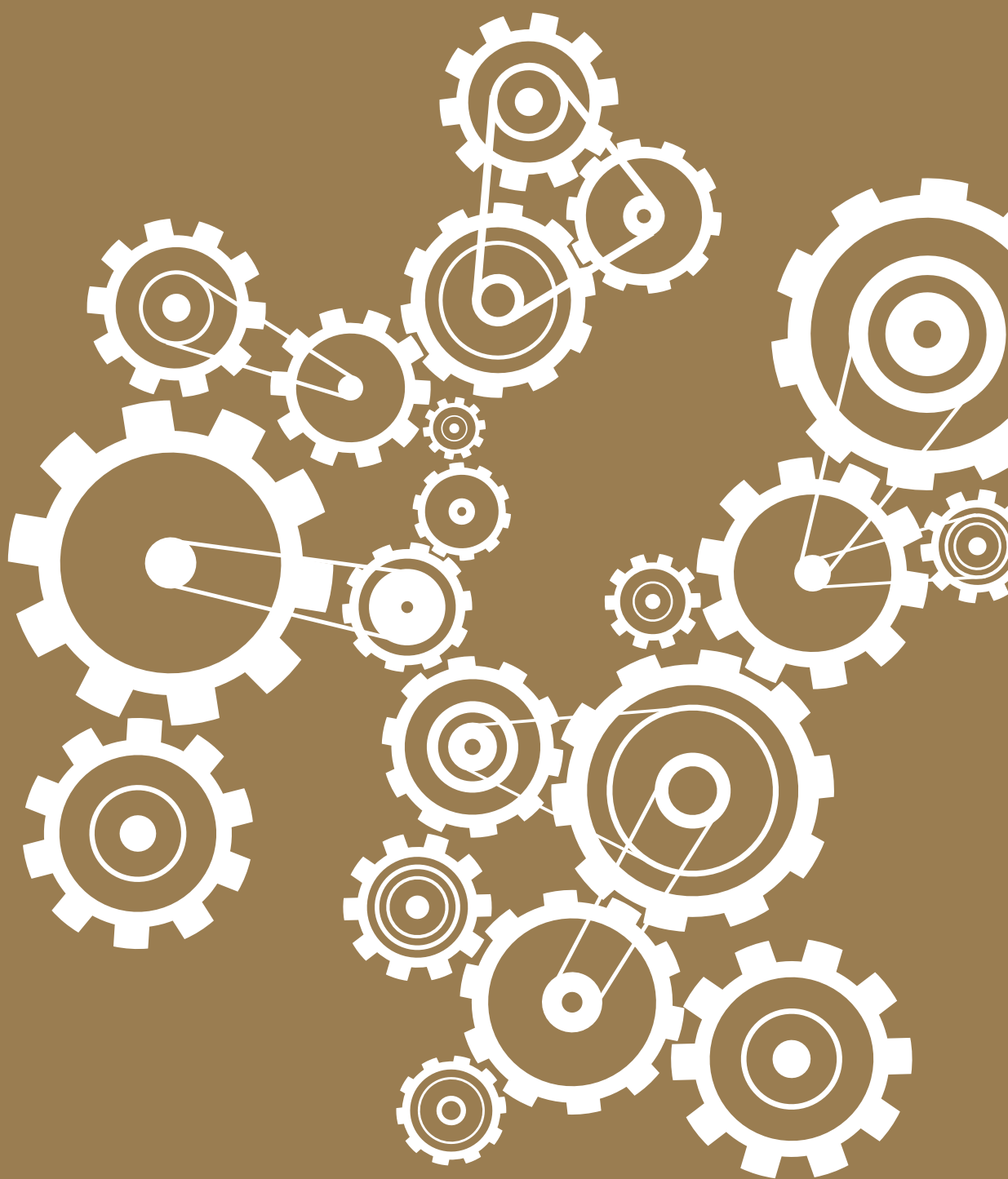
Le transport fluvial a de l'avenir

Dans un environnement de baisse du transport ferroviaire et d'incertitude sur le transport routier, le mode fluvial peut être une solution pour certains opérateurs.

Fin 2013, dans le cadre de son engagement en faveur du transport fluvial, l'Union des Industries Chimiques a décidé conjointement avec l'UNIFA, Voies Navigables de France, HAROPA et l'ADEME de lancer une étude sur le transport de produits chimiques par la voie d'eau sur les bassins Seine et Nord-Pas-de-Calais. Les principales conclusions en sont très intéressantes ;

- ▶ le recours au fluvial pour les flux massifiés et facilement fluvialisables est déjà mature,
- ▶ les principaux freins au développement du fluvial sont l'image de la faible performance ou de l'hétérogénéité du réseau,
- ▶ les principales options attractives sont la massification de flux en vrac et le conteneur.

Sur ces bases et en lien avec les acteurs cités, le Conseil régional d'Île-de-France se doit d'agir pour le développement du transport fluvial.





Se former & innover

- #35** Apprentissage et formation : des voies à dégager pour aller vers l'emploi
- #37** Industrie et innovation marchent de pair
- #39** Rôle d'exemplarité et d'entraînement de la Région-capitale



“

Dans le contexte actuel, le partenariat entre école et entreprise que représente l'apprentissage devrait se développer pour permettre aux personnes d'avoir plus facilement accès au marché de l'emploi. Or c'est l'inverse qui se produit.”

Rendre l'apprentissage plus attractif

Plusieurs mesures à effet immédiat pourraient être prises pour dynamiser l'apprentissage.

- ▶ Libérer les capacités de financements des CFA : redonner aux entreprises la possibilité d'investir dans les CFA, déconnecter l'autorisation d'ouverture de formations d'un CFA de l'obligation de financement régional quand la profession s'engage à financer intégralement la formation.
- ▶ Pour développer l'alternance, favoriser les complémentarités entre lycées et CFA (ex. : formation en classe en 1^{re} année puis alternance en 2^e année ; ex. : permettre de répartir la formation entre matières générales en lycée et parties techniques en CFA...).
- ▶ Simplifier et sécuriser les signatures des contrats : réduire les délais de traitement administratifs, permettre le déroulement d'une véritable période d'essai (deux mois en entreprise et non deux mois à compter de la signature), permettre aux apprentis d'avoir 2 employeurs (l'entreprise limite les coûts et l'apprenti à une vision entrepreneuriale élargie).



Apprentissage et formation : des voies à dégager pour aller vers l'emploi

Le constat devrait troubler nos décideurs : alors que des milliers d'emplois ne trouvent pas preneurs, l'apprentissage et la formation professionnelle devraient être des voies évidentes d'accès à l'emploi. Or c'est loin d'être le cas ; pas seulement pour des questions d'image ou de manque d'attraction des jeunes ; mais aussi et peut-être surtout car ces filières souffrent aujourd'hui d'une sur-administration qui les a déconnecté des besoins des entreprises. L'orientation des jeunes et les formations dispensées ont certes été mises en question, mais aucune solution n'a été mise en œuvre, en grande partie en raison des résistances de l'Éducation nationale aux changements. C'est au Conseil régional, au titre de ses compétences en la matière (lycées, apprentissage, formation) d'agir afin de répondre aux besoins convergents des jeunes d'être employés et des entreprises de trouver des employés.

Une réforme de l'apprentissage est nécessaire

Les organisations professionnelles sont particulièrement inquiètes de la baisse continue des effectifs d'apprentis (- 8 % en 2013 puis - 3 % en 2014), le nombre d'entrées en apprentissage est revenu en 2015 au niveau de 2005.

Au-delà de la conjoncture, cette situation dramatique pour les jeunes et difficile pour les entreprises doit être l'occasion de lancer enfin une réflexion en profondeur et des actions en vue de refondre l'apprentissage durablement pour en faire, à tous niveaux et pour chaque jeune, une voie pédagogique d'excellence, une voie recherchée vers l'emploi (plus de 70 % des diplômés placés dans les six mois).

Pour y parvenir, il conviendrait de repositionner les entreprises au cœur des décisions en matière d'apprentissage. Le système français est, contrairement au système allemand, trop fortement encadré en ce qui concerne le contenu des formations (Ministère de l'Éducation nationale) et la carte des formations (Conseil régional). Avec la réforme récente, les pouvoirs publics contrôlent plus des 2/3 des financements – dont plus de la moitié pour la Région – : le système a basculé dans une logique administrée qui risque d'exclure plus encore les entreprises de l'apprentissage.

Le Conseil régional doit établir la carte régionale des formations avec les partenaires sociaux

La carte régionale des formations devrait faire l'objet d'une co-élaboration de la part du Conseil régional avec les partenaires sociaux (Coparef) : associer le plus en amont possible les branches professionnelles et les organisations patronales

permettraient de mieux prendre en compte les besoins des entreprises en fonction des paramètres territoriaux et des adaptations technologiques.

Écouter les entreprises pour adapter l'offre de formation

À plusieurs niveaux le Conseil régional pourrait se rapprocher des organisations représentatives des entreprises afin de mieux adapter l'offre de formation aux besoins et, ainsi, de faciliter l'accès ou le retour à l'emploi.

- Appuyer les TPE/PME dans la mise en place de formations et d'ingénieries préalables aux actions de formation.
- Concrétiser les discours sur l'orientation et la formation tout au long de la vie en la rapprochant de l'économie locale, notamment en associant le monde économique aux décisions d'achats collectifs dans le cadre du PRF (plan régional de formation).
- Créer des modules de formation à destination des conseillers d'orientation de l'Éducation Nationale pour améliorer leurs connaissances

du monde économique et leur permettre de relayer l'information sur les métiers porteurs et les formations qui y mènent.

Dans les établissements de l'Éducation Nationale, supprimer les filières qui aboutissent peu à l'emploi pour mettre en place des formations dédiées à des métiers demandés par les entreprises (de type PCIL, formation complémentaire d'initiative locale).

Par ailleurs, notons que dans son Plan Régional de Formation (PRF) le Conseil régional d'Île-de-France ne finance quasiment pas les professions agricoles – à l'exception des formations de paysagistes – alors que notre région est une importante région agricole et a des besoins d'embauche dans ces métiers.

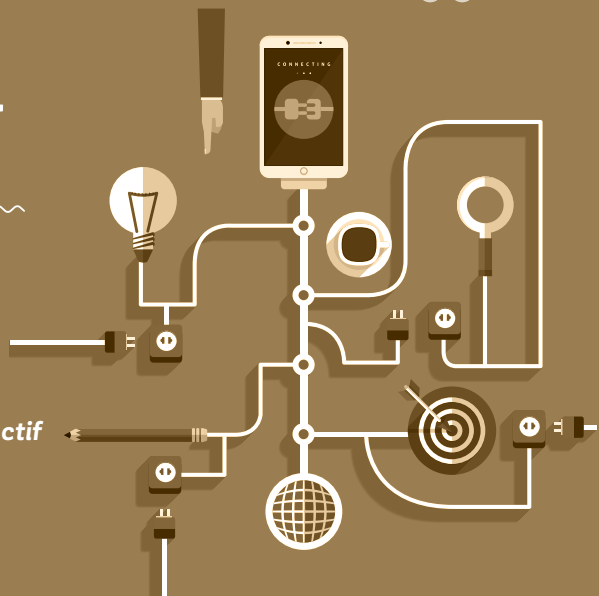
	Volume postes recherchés	Volume postes non pourvus
Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en informatique, chefs de projets informatiques	66 276	4 616
Agents de sécurité et de surveillance	38 399	2 259
Employés d'hôtellerie	27 109	2 385
Cadres commerciaux, acheteurs de la mercatique	21 281	1 395
Aides à domicile et aides ménagères	20 018	1 930

Source : MEDEF, Au tour de l'emploi, présent sur le Tour de France 2015.



Industrie et innovation marchent de pair

Dans un contexte national qui voit la part de l'industrie dans le PIB et le nombre de ses emplois baisser année après année, la désindustrialisation est accélérée en Île-de-France par rapport à la moyenne française. Au total, avec 450 000 emplois, l'industrie francilienne représente encore 11 % de l'emploi francilien, mais l'effectif industriel francilien a baissé de 50 % en 20 ans.



Le recul est réel mais le rebond est possible

Les deux piliers historiques de l'industrie francilienne – la construction aéronautique et spatiale (1^{re} région française) et l'automobile – régressent dans leur contribution à l'économie francilienne.

Mais on note aussi l'émergence de filières en forte croissance sur les cinq dernières années en termes d'emplois, par exemple les télécommunications (+ 147 %), les produits informatiques (+ 207 %), les matériels de transport (+ 15 %) et la chimie (+ 15 %). En outre, il existe des secteurs nouveaux à fort potentiel, en particulier en Île-de-France, notamment les éco-industries, et surtout l'industrie 4.0.

L'Île-de-France, terre d'élection des start-up du digital et lieu d'accueil de nombreux pôles de compétitivité mondiaux, offre toutes les ressources nécessaires à l'émergence et au développement de cette révolution industrielle. On estime que 65 % des métiers qui existeront dans 20 ans n'ont pas encore été créés aujourd'hui.

Développer les partenariats entre le monde de la recherche et les industries franciliennes

Différents travaux récents, réalisés notamment par le CESER Île-de-France (rapports et avis), ont souligné les faiblesses de la coopération entre le monde de la recherche et des entreprises, notamment les TPE/PME, ETI. En particulier ont été identifiés :

- ▶ la prééminence de la région Île-de-France en matière de recherche (20 % à 30 % des effectifs nationaux selon le type d'institution),
- ▶ la complexité du système universitaire et de recherche francilien, notamment pour les PME/TPE,
- ▶ les attentes des entreprises en faveur d'une politique régionale qui favoriserait le renforcement des liens avec la Recherche Universitaire au-delà des seules questions d'organisation et de financement,
- ▶ l'intérêt des pôles de compétitivité dans l'animation et le développement des relations entre le monde académique, les PME/TPE et les grands groupes,
- ▶ la nécessité de favoriser l'embauche de jeunes chercheurs dans les entreprises.

La désindustrialisation est plus forte en Île-de-France

Les pertes d'emplois y sont plus fortes : - 1,7 %/an contre - 1,3 %/an pour l'ensemble de l'industrie française.



Rapprocher le monde de la recherche et celui des entreprises :

- ▶ Grâce au rôle moteur de la Région il est possible d'améliorer la mise en relation des étudiants et des jeunes chercheurs avec les entreprises. À titre d'exemple, citons le GIM et le Fonds F2i de l'UIMM qui accompagnent l'innovation et la recherche dans les PMI en mettant à leur disposition les laboratoires de l'Université de Cergy-Pontoise dans le cadre d'une chaire dédiée à la mesure « Instrumentation innovante et maîtrise des processus industriels ».
- ▶ Améliorer les transferts de technologie au profit des TPE/PME.
- ▶ Construire une politique de financement cohérente, ciblée, visible et accessible, en évitant le saupoudrage et en créant un guichet unique, et en évaluant l'impact des actions et investissements de la Région.



Rôle d'exemplarité et d'entraînement de la Région-capitale

Rôle d'entraînement pour le développement de l'économie circulaire

L'Île-de-France a un rôle capital à prendre et à jouer dans le développement et la promotion de l'économie circulaire en France, pas pour des raisons d'image mais bien plus prosaïquement pour des raisons de qualité de vie de ses citoyens, de gestion responsable des ressources et de développement des emplois.

La Région possède pour cela plusieurs atouts majeurs : la présence de toutes les parties prenantes, la réflexion systémique nécessaire et le fait que par sa population, elle représente la plus grande « mine urbaine » de France. L'optimisation de la réutilisation, du recyclage et de la valorisation des déchets présente donc un potentiel important.

Vitrine de la France lors de la COP21 ou dans la perspective des JO 2024, l'Île-de-France se doit d'être proactive dans la mise en œuvre de l'économie circulaire. Les retours seront nombreux : amélioration de l'environnement et du bien-être de tous et création d'emplois non délocalisables. Le Conseil régional, par ses responsabilités au croisement de l'innovation et du développement économique, peut en être le facilitateur et le catalyseur.



Initier un projet pilote d'approvisionnement et de gestion des déchets des grands chantiers

Les travaux d'infrastructures et de bâtiments créent d'importants volumes de déchets et dans le même temps demandent des ressources énormes de matériaux, le tout dans un contexte de nécessaire réduction de la pollution. Parmi les 90 initiatives locales répertoriées par le comité francilien de l'économie circulaire en avril 2015 pour l'association Orée et la DRIEE, 11 concernent l'approvisionnement durable... À cet égard, le projet du Grand Paris Express à lui seul représente un formidable défi.

Il est estimé que l'Île-de-France manque de 15 centres de tri (600 000 tonnes/an) de déchets/déblais de chantier pour faire face aux besoins annoncés des 20 prochaines années. Face au risque d'engorgement engendrés par les nombreux projets qui se profilent (SGP mais aussi projets urbains et immobiliers dont la valorisation des déchets/déblais n'a pas été anticipée).

Le besoin de plateformes temporaires et mutualisées (donc massifiées) de stockage et tri avant évacuation est urgent. Cela devra être pris en compte dans le futur plan régional de prévention et de gestion des déchets.

Le Conseil régional pourrait s'emparer du dossier pour en faire un projet pilote en matière d'économie circulaire.

Devoir d'exemplarité du Conseil régional pour ses achats

L'accès des entreprises – notamment des TPE-PME – à la commande publique est un enjeu majeur, tout à la fois pour la vitalité du tissu économique en région Île-de-France et pour le maintien d'un haut niveau de qualité de l'offre en réponse à la commande publique.

Cet enjeu a été pris en considération par plusieurs Conseils régionaux et généraux qui ont,

pour ce faire, signé avec les fédérations professionnelles des chartes. Poursuivant le même objectif, la Direction des Affaires Juridiques du Ministère de l'Économie a élaboré conjointement avec les organisations professionnelles des recommandations aux acheteurs publics. Le Conseil régional d'Île-de-France devrait lui aussi s'engager dans cette voie.



Développer une rénovation énergétique exemplaire du parc immobilier du Conseil régional

Le Bâtiment est au cœur de la transition énergétique, son impact en matière de gaz à effet de serre n'est plus à démontrer, c'est pourquoi le Conseil régional pourrait s'investir dans une politique de rénovation :

- ▶ de son parc immobilier tertiaire à usage de bureaux ;
- ▶ des lycées et des équipements sportifs qui dépendent de la Région ;
- ▶ du parc de logements, en élargissant son dispositif d'aide à la rénovation énergétique



Signature d'une charte permettant l'accès des TPE-PME à la commande publique du Conseil régional d'Île-de-France

L'organisation d'une réunion annuelle entre le Conseil régional et les fédérations professionnelles permettrait de mieux appréhender la politique d'achat et aux acheteurs publics de développer leur connaissance du tissu économique et d'échanger sur les atouts et difficultés des acteurs économiques dans le cadre de la commande publique. Elle serait aussi l'occasion, chaque année, d'évaluer l'impact de la charte sur l'accès des TPE-PME à la commande publique.

Dans ce cadre, un certain nombre de mesures techniques seraient à mettre en œuvre :

- ▶ développer le recours à la procédure adaptée, à l'allotissement, aux avances et acomptes, aux procédures amiables en cas de difficultés liées à l'exécution du marché ;
- ▶ supprimer les exigences de capacités professionnelles, techniques et financières disproportionnées avec l'objet du marché ;
- ▶ mener une réelle politique de lutte contre les offres anormalement basses ;
- ▶ encourager les groupements d'entreprises, ne requérir la solidarité du groupement ou du mandataire que lorsque cela est véritablement indispensable et limiter l'exigence en matière d'assurance au seul domaine d'intervention propre à chaque titulaire ;
- ▶ autoriser les variantes ;
- ▶ respecter les délais de paiement.







Accueillir & promouvoir

- #45** Mieux habiter en Île-de-France, pour les Franciliens actuels et nouveaux, nécessite une politique de production de logements volontariste
- #47** Attirer des entreprises étrangères et aider les entreprises franciliennes à exporter sont deux objectifs liés
- #49** Déployer un plan régional d'aide à l'export
- #51** Créer plus d'emplois dans le secteur du tourisme
- #53** Organiser la promotion du tourisme à l'échelle de la Région



“

Une chose est sûre il faut bâtir pour mieux accueillir, à tous les stades du parcours résidentiel : les étudiants, les jeunes, les familles dans leurs configurations évolutives.”



Mieux habiter en Île-de-France, pour les Franciliens actuels et nouveaux, nécessite une politique de production de logements volontariste

L'habitat et les habitants de notre région Île-de-France sont très divers et témoignent aussi de fractures sociales et économiques. Il n'y a pas « le logement » ou « le marché du logement », mais des habitants et des quartiers à Paris, en 1^{re} couronne et en 2^e couronne avec des besoins et des aspirations différentes dans un environnement « connecté ».

Pour tous et surtout pour les personnes à revenus moyens ou bas, l'augmentation des prix du logement a un impact négatif, entraînant notamment l'éviction des jeunes générations du marché de l'accession. Dans certaines agglomérations, ce renchérissement a également des conséquences sur l'emploi en raison de la difficulté de se loger aux alentours. Enfin, notons que le tassement du nombre des ventes a des impacts immédiats sur la croissance dans le BTP, secteur à haute consommation de main-d'œuvre non délocalisable, et donc sur l'économie en général.

Si les loyers ont connu une évolution plus contenue, le marché locatif tant social que privé est également marqué par une insuffisance de l'offre, en particulier dans les zones en tension.

Coordonner une politique du logement au niveau régional

Quel horizon proposer ? Une chose est sûre il faut bâtir pour mieux accueillir, à tous les stades du parcours résidentiel : les étudiants, les jeunes, les familles dans leurs configurations évolutives. Les grandes opérations de développement urbain déjà identifiées et les nouveaux projets autour des 68 gares du Grand Paris Express sont autant de sites où la ville se reconstruit sur ses anciennes friches dans une optique soutenable en combinant logements et mobilités.

Même si ce n'est pas une responsabilité directe du Conseil régional, le Comité régional de l'Habitat et de l'Hébergement est co-présidé par le président du Conseil régional ; à ce titre, le Conseil régional devrait tenir un véritable rôle de coordination – afin de dépasser les intérêts locaux arbitrés par des maires qui outrepassent parfois leurs prérogatives. Puisque l'intention de confier cette responsabilité à la Métropole du Grand Paris semble finalement avortée, c'est au Conseil régional de s'en emparer. L'incarnation d'une vision à l'échelle d'une métropole mondiale par une autorité est nécessaire afin de coordonner les politiques des différents acteurs, assurer un suivi et mettre en œuvre une culture d'évaluation des politiques publiques (locales, régionale, État).

Libérer du foncier pour créer des logements

Dans ce cadre, un certain nombre de mesures pourraient être prises, tant en aval de la production de logements – par exemple conforter l'Établissement public foncier d'Île-de-France ou abonder l'action de production de logements de Grand Paris Aménagement (AFTRP) – qu'en aval – par exemple revoir la politique d'attribution des logements sociaux pour éviter que les contingents préfectoraux soient totalement absorbés par les « DALO ».

Dans un contexte d'augmentation continue des prix de l'immobilier, le rôle des grands propriétaires fonciers publics pourrait être questionné. Il faut se féliciter de l'accélération du rythme des cessions de foncier public et de la création de la CNAUF (Commission nationale de l'aménagement, de l'urbanisme et du foncier) qui a vocation à débloquent les situations verrouillées. Mais les grands propriétaires publics, susceptibles de

débloquent du foncier, sont aussi tenus, dans un contexte de baisse de leurs ressources, de valoriser leurs terrains pour équilibrer leur budget. Une étude d'impact sur la baisse effective de la spéculation suite à la libération du foncier public permettrait de réfléchir, le cas échéant, à une adaptation des outils.

Enfin, si le développement d'une offre de logement adaptée sur les plans quantitatifs et qualitatifs, est essentiel à la promotion « d'une ville des courtes distances », le débat sur le logement ne doit pas pour autant obérer la question des locaux d'activités économiques. La préservation du foncier économique et le développement d'une offre immobilière diversifiée, notamment à destination des activités industrielles et logistiques, est tout aussi nécessaire au rapprochement de l'emploi et de l'habitat.

Décloisonner le parcours résidentiel

Dans le cadre d'un rôle de coordination, le Conseil régional pourrait inciter à créer des dispositifs innovants pour rompre le clivage entre parc public – social et parc privé (ex. : bail solidaire, APL accession...). Il faut réussir à débloquent le système en réduisant d'avantage l'écart entre le logement social et la suite d'un parcours résidentiel. Celui-ci doit être un des piliers des politiques urbaines en faveur de l'habitat, grâce à son intégration dans les documents d'urbanisme et de planification, et notamment dans le futur SRHH (schéma régional de l'habitat et de l'hébergement). Par ailleurs, un financement régional ciblé sur ce type d'offre pourrait être étudié.

Un emprunt dédié à la production de logements

L'engagement du Conseil régional de produire des logements pourrait s'appuyer sur l'émission d'un emprunt régional pour créer le dynamisme et l'adhésion de la population autour de cet enjeu de la création de logement. Il ne s'agirait évidemment pas d'augmenter l'endettement mais de consacrer un emprunt à cet objectif.



Attirer des entreprises étrangères et aider les entreprises franciliennes à exporter sont deux objectifs liés

La région Île-de-France se doit d'avoir comme objectif un développement économique porteur d'emplois nouveaux, afin de donner espoir à sa population et également de donner à d'autres talents l'envie d'y venir, en quête d'un futur répondant à un projet de vie épanouissant.

Lever les barrières fiscales et réglementaires pour attirer des entreprises étrangères

Attirer des entreprises étrangères pour une implantation de production ou de services sur notre territoire nécessite de nombreuses qualités, soit directes (desertes, tissu de fournisseurs / clients...) soit indirectes (qualité de vie, services, universités...). L'Île-de-France les possède ainsi que bien d'autres qui en font une des régions les plus attractives du monde. Mais d'autres facteurs notamment réglementaires et fiscaux sont handicapants.

Notre Région pourrait faire mieux en la matière, notamment dans l'optique de créer des emplois, ainsi que le souligne le baromètre EY (cf. ci-dessous).

À notre sens, deux actions devraient être engagées par le Conseil régional :

- agir auprès de l'État afin de stabiliser voire desserrer le cadre fiscal et réglementaire,
- regrouper et refondre les organismes associés en charge de l'action économique (cf. liste en annexe) pour établir et conduire une politique active et ciblée, établie en lien avec les représentants des entreprises et évaluée annuellement.



Progression des implantations internationales mais... recul des créations d'emplois

À l'heure où les investisseurs internationaux retrouvent le chemin de l'Europe, la France s'inscrit dans cette tendance : 608 décisions d'investissement direct étranger ont été prises en faveur du site France en 2014 (+ 18 % par rapport à 2013).

Cependant, l'analyse montre également une faible création d'emplois induite par ces investissements : - 11 % par rapport à 2013 (...).

En moyenne, une implantation internationale en France « produit » 21 emplois contre 27 l'année précédente.

Si la France reste au 3^e rang européen en nombre d'implantations, derrière le Royaume-Uni et l'Allemagne, les emplois créés chez notre concurrent britannique sont 2,5 fois plus nombreux.

Les entreprises à capitaux étrangers adaptent leurs implantations au contexte fiscal et social français, notamment à un coût du travail encore jugé comme prohibitif.

Si l'investissement industriel affiche un certain dynamisme, il est plus le fait d'extensions que d'implantations nouvelles, et de petite taille. Le baromètre

2015 met également en exergue la faible attractivité de la France pour les sièges sociaux, les centres de R&D et les entreprises provenant des marchés émergents... Autant d'investissements pour l'avenir qui ne se font pas – ou plus – en France.

Extrait du baromètre attractivité de la France par EY, 2015 :
<http://www.ey.com/FR/fr/Issues/Business-environment/barometre-attractivite-France>



Entretenir et gérer les infrastructures pour en faire un atout économique

50 % des investisseurs étrangers estiment que les infrastructures sont des atouts importants dans la compétitivité européenne. Or les derniers chiffres (réf. ci-dessous) indiquent une dégradation de la qualité de l'ensemble des infrastructures en France.

Une tendance qu'il est urgent d'inverser par un investissement public ciblé sur l'entretien et l'amélioration des réseaux et équipements publics. En Île-de-France, le Conseil régional devrait à ce titre jouer un rôle pilote au titre de ses responsabilités en matière de développement économique :

- ▶ les politiques d'entretien doivent être soutenues pour éviter la dégradation des infrastructures et la hausse des coûts à terme (il est connu qu'1 € non investi dans l'entretien d'une route peut générer plus de 10 € de dépenses supplémentaires quelques années après) ;
- ▶ la mise en place d'indicateurs sur la qualité de service des infrastructures pour aider les élus locaux dans leurs arbitrages au sein des politiques publiques d'investissement semble une nécessité qui pourrait être portée au sein d'un Observatoire régional de la qualité de service des infrastructures publiques afin d'évaluer l'état du patrimoine et de mesurer l'efficacité des services rendus aux usagers.



Déployer un plan régional d'aide à l'export

La croissance, dans une économie mondialisée telle que nous la vivons et pour une Région de niveau mondial telle que l'Île-de-France, ne peut pas reposer exclusivement sur le marché domestique, mais doit s'appuyer sur deux actions à développer en conjonction : le déploiement international de ses entreprises et l'attractivité de la Région (les entreprises allant vers l'extérieur et celles de l'extérieur venant à l'intérieur, toutes créatrices d'emplois bienvenus). Dans ces deux domaines, le Conseil régional d'Île-de-France doit non seulement être pilote pour le soutien des initiatives, mais surtout organiser les activités de ses multiples satellites et organismes associés afin de développer un programme d'actions « communicant » qui aide et accompagne réellement les entreprises dans leurs besoins.

La région Île-de-France pourrait développer un plan régional sur le thème de l'exportation pour inciter un très grand nombre d'entreprises peu ou pas exportatrices à ne pas avoir peur de le devenir. Trop d'idées reçues largement répandues sont la cause de la frilosité de la majorité des entreprises à se lancer à l'international (seulement 4 % le font !) : aucune nécessité de proposer un produit de rupture au plan technologique (ce que ne sont ni les carrés de soie ni l'eau minérale), ni de besoin d'une certaine taille critique (30 % des exportateurs sont des micro-entreprises), ni même de parler la langue du pays visé (il existe des interprètes partout). Une action à la fois pédagogique et médiatique « n'ayez pas peur d'exporter » menée par le Conseil régional en lien avec les partenaires ad hoc (BPIFrance, Coface, CCIR...) pourrait aider à lever ces freins.

Action au long cours, un exemple de bonne pratique en région Île-de-France dans le Val d'Oise.

La promotion trentenaire du territoire envers une cible très choisie : la préfecture d'Osaka au Japon, a permis au Val d'Oise, en lien avec les entreprises, d'influencer au fil des ans une soixantaine d'entreprises japonaises à venir s'implanter dans ce département, la plupart avec des établissements de production. Cette action a été saluée par le Président de la République lors du 6^e Forum de l'action internationale des collectivités, le 30 juin 2015. « Le conseil départemental du Val d'Oise a eu avec des entreprises japonaises depuis longtemps une coopération qui aujourd'hui permet d'avoir des créations d'emplois en France, comme il y en a eu au Japon... L'action internationale a pris une dimension économique majeure, dans l'intérêt commun de la France et des pays avec lesquels nous voulons avoir un partenariat ».

Création d'un label « fait à Paris région Ile-de-France »

Dans une logique de marketing du territoire consistant à labelliser les produits qui en sont issus, nous proposons au Conseil régional d'Île-de-France d'aider ses exportateurs en créant un label « produit à Paris région Île-de-France » qui pourrait être co-piloté par les entreprises membres.

Soutien à la candidature Paris JO 2024 et au projet d'Exposition universelle 2025

L'image de Paris et de sa Région sont clés en termes d'attractivité. Les grands événements (Jeux Olympiques 2024 et Exposition Universelle 2025) sont à même de la renforcer. À ce titre, l'exemple de Londres est éclairant : la ville a largement profité de la dynamique née des JO 2012. L'office du tourisme britannique cite également les impacts positifs qu'ont eus les événements organisés autour du centenaire de la Première Guerre mondiale. C'est pourquoi les entreprises et leurs instances soutiennent ces deux initiatives qui témoignent de volontés fortes et d'un état d'esprit partenarial que le Conseil régional doit appuyer.

Accueillir les JO 2024 et / ou organiser l'exposition Universelle 2025, sont deux projets ambitieux qui, bien pensés (gouvernance), bien financés (équilibre) et bien organisés (associer le monde économique), seront de formidables leviers pour la croissance économique, l'activité des entreprises (et notamment des PME), l'emploi, l'attractivité et le développement de l'innovation de la Région.

Comité national olympique et sportif français, CNOSF <http://franceolympique.com/index.phtml>
L'association EXPOFRANCE 2025 réunit autour d'elle depuis 2012 les partenaires désireux de s'engager à ses côtés : <http://www.expoFrance2025.com>
<http://www.visitbritain.org/visitor-economy-facts>
Rapport de la CCI Paris Île-de-France, « Les grands événements : un moteur pour la croissance du Grand Paris », octobre 2013



Créer plus d'emplois dans le secteur du tourisme

Le secteur touristique est susceptible de créer de nombreux emplois à courte échéance si les conditions favorables sont réunies. Paris perd aujourd'hui du terrain, tout particulièrement vis-à-vis de Londres. Face à ce constat, la réponse n'est pas dans une querelle sur la méthode de comptage comme nous l'avons vu il y a quelques mois, mais bien dans la définition d'une stratégie qui mobilise l'ensemble des acteurs privés et publics puis dans la mise en œuvre d'actions nécessaires pour améliorer l'accueil et les offres, tant vis-à-vis des Franciliens eux-mêmes que vis-à-vis de visiteurs venus de l'extérieur.

Mobilité et sécurité sont au cœur de l'offre touristique au même titre que la liberté d'ouverture

Si Paris Île-de-France est bien positionnée dans la compétition internationale, sa place de leader en Europe et dans le monde est de plus en plus contestée. Elle doit faire face à ses concurrents traditionnels (Allemagne, Italie, Espagne, États-Unis...) mais également aux places émergentes, de plus en plus compétitives et agressives (Dubai, Shanghai, Kuala Lumpur, Istanbul...). Certains critères d'attractivité tels que les questions de mobilité et d'accessibilité aux sites, d'hébergement, de facilité pour les activités de nuit, d'ouverture de magasins, de fiscalité, de sécurité générale de la destination et de l'accueil et prise en charge des visiteurs... sont perfectibles. La « ville lumière » doit le redevenir dans beaucoup de domaines.

Les Franciliens sont aussi des touristes en Île-de-France

83 %

Taux de départ annuel des Franciliens **pour de courts ou longs déplacements** (moyenne nationale : 75 %).

25 %

Part des « **nuitées** » touristiques en **Île-de-France** effectuées par les Franciliens

Pour les touristes comme pour l'ensemble des Franciliens, les enjeux liés à la mobilité ainsi que leur sécurité durant ces déplacements sont un axe clé. Il est impératif que le Conseil régional agisse pour améliorer la fluidité des déplacements entre les aéroports et le centre de la Capitale par la mise en œuvre du CDG Express et par la réalisation sans délai du projet Grand Paris Express. C'est une impérieuse nécessité non seulement pour faciliter les déplacements quotidiens des Franciliens mais aussi pour accueillir correctement nos visiteurs. C'est aussi la condition du développement de nos sites d'expositions,

notamment Paris Nord Villepinte, 6^e parc européen, dont l'activité est directement dépendante d'une amélioration significative de sa desserte.

Accueillir correctement les touristes, c'est également répondre à leurs attentes spécifiques en matière de déplacements. À ce titre, il serait nécessaire de développer une offre de mobilité complémentaire à celle de transports publics pour répondre aux exigences des clientèles internationales et proposer des services spécifiques (notamment les offres multimodales et combinées, ou pass multiservices).



Accueil et sécurité des touristes

Améliorer la qualité de l'accueil des touristes étrangers, notamment en matière de langue et de service, doit être une priorité absolue. Au-delà de l'image, la qualité de l'accueil a des conséquences économiques directes : 51 % des retombées économiques sont générées par les clientèles étrangères en matière de tourisme d'affaires, par exemple. Fluidité des déplacements, expression en anglais international, ouverture des magasins le week-end sont des éléments essentiels mais il en est un autre auquel il convient de s'intéresser d'urgence : la sécurité des touristes qui doit être une priorité absolue. Même si cela relève de compétences régaliennes qui ne sont pas les siennes, la situation exige que le Conseil régional s'empare du sujet ; peut-être faudrait-il aller jusqu'à la création d'une police touristique en charge de l'accueil et de la sécurisation sur les sites les plus fréquentés, ainsi que sur les lieux de congrès et salons internationaux. Cette police touristique serait bien évidemment capable de s'adresser aux touristes dans leur langue maternelle.

Donner plus de liberté aux activités commerciales

La levée des restrictions d'ouverture en soirée et le dimanche permettrait une dynamisation commerciale. Les fédérations professionnelles concernées du MEDEF Île-de-France, de la CCI Paris Île-de-France et de la CGPME Paris Île-de-France s'associent aux nombreuses demandes de classer l'ensemble de la ville de Paris en Zone touristique internationale en vue d'autoriser les magasins à ouvrir le dimanche et le soir (les dispositions récentes – loi Macron – ne résolvent pas le problème). Par ailleurs, le secteur du divertissement de nuit pourrait être plus attractif en levant les restrictions sur les horaires.



Organiser la promotion du tourisme à l'échelle de la Région

Paris Île-de-France est dans la situation quasi-unique au monde d'être une destination leader sur les deux principaux segments du tourisme, celui d'agrément (dit tourisme de loisirs) et celui des rencontres et événements professionnels (dit tourisme d'affaires).

Coordonner les acteurs et optimiser les moyens

Hors quelques grands sites comme Disneyland Paris, le Louvre ou Versailles... les touristes fréquentent en réalité peu les sites touristiques de la Région. Face à cette situation, des réponses pourraient être mises en œuvre au niveau du Conseil régional. Celui-ci pourrait mener une action de promotion des sites de l'ensemble de la région Île-de-France : il ne s'agit pas seulement de communiquer mais aussi et surtout d'organiser l'offre, de coordonner les travaux et moyens des acteurs du tourisme ; dans ce cadre et pour gagner en efficacité des moyens publics investis (voire les réduire) sans doute serait-il utile d'affirmer une prééminence du Comité régional du tourisme sur l'ensemble des divers et nombreux offices de tourisme et syndicats d'initiatives départementaux et communaux.

Disneyland Paris tracte-t-il la fréquentation touristique de l'Île-de-France ?

L'écart entre les sites touristiques les plus fréquentés et les autres est impressionnant. Disneyland Paris (près de 15 millions de visiteurs en 2013) est 8 fois plus fréquenté que le Parc Astérix (3^e parc français).

Le Château de Fontainebleau (450 000 entrées) voit passer 20 fois moins de visiteurs que le Louvre (9 millions). Quant à la basilique Saint-Denis, elle attire chaque année 40 fois moins de monde que le château de Versailles (7 millions) !



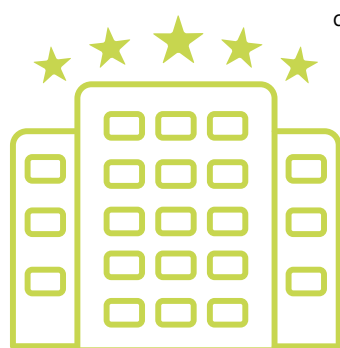
Faciliter un développement de l'offre hôtelière

L'hôtellerie francilienne est importante mais insuffisante (6 000 établissements dont la moitié à Paris), or cette industrie génère beaucoup d'emplois et essentiellement des jeunes. Un programme de développement pourrait être mis en œuvre notamment en grande couronne où la croissance de la fréquentation (+ 2,3 points) est plus importante qu'à Paris (+0,1 point). Qu'il s'agisse d'organiser, de financer ou de communiquer sur ce programme, le Conseil régional pourrait jouer un rôle moteur dans un projet prévoyant de 20 000 à 30 000 chambres supplémentaires en Île-de-France, notamment via des gros porteurs, en périphérie et à proximité des principaux sites d'affaires actuels. Cela passe par l'intégration de cette question dans les Contrats de développement territorial (avec réserve foncière...).

Le tourisme d'affaires, point d'appui pour l'attractivité

À l'heure où la compétition entre « villes monde » est de plus en plus vive, il est impératif que la Région utilise et renforce le point d'appui très solide que constituent les rencontres et événements d'affaires pour développer son attractivité économique et son rayonnement international. Selon les mêmes principes de coordination des acteurs publics et privés, une démarche déterminée doit être menée au niveau régional pour enrayer le déclin

de Paris et sa région en part relative (tourisme d'affaires = à peine 14 % des motifs de déplacement des visiteurs internationaux) ; à ce titre il s'agirait



de traduire dans les faits les recommandations du rapport Pélisson, Armaignac, Lauvergne de 2011, notamment en matière d'amélioration des transports, mais aussi d'équipements, d'accueil et de fiscalité.

Chaque année, 9 milliards € de contrats sont conclus avec des entreprises étrangères grâce aux salons. Plus de 2 entreprises françaises sur 3 font des affaires avec les clients étrangers lorsqu'elles participent à un salon. Les sites d'expositions et de congrès sont donc pour Paris et l'ensemble de la région capitale à la fois des vitrines du savoir-faire et de puissants tremplins vers l'exportation. Ce sont aussi des vecteurs de promotion et de valorisation de la destination qui contribueront à faire de Paris Île-de-France la 1^{re} destination touristique au monde non seulement en nombre de visiteurs mais aussi en valeur.

Source : DGCIS Banque de France, enquête EVE 2014



Accompagner le développement des meublés touristiques privés

L'émergence de nouvelles formes d'hébergement dites alternatives, fondées notamment sur des applications digitales est en soi une bonne chose (quoiqu'il faudrait éviter que ces applis se transforment en situation trop monopolistique avec des centres de décision hors de France).

Cela multiplie les possibilités d'accueil, notamment en période de grands événements et il est en effet indispensable que notre Région-capitale soit en mesure d'offrir des solutions supplémentaires aux visiteurs d'événements. Mais nous attirons l'attention des élus sur les risques de distorsion de concurrence et d'insécurité vis-à-vis des clients que cela peut occasionner.

Nous demandons en particulier à nos élus d'être actifs sur les deux points suivants :

1/ veiller à faire remonter les ressources fiscales représentées par les locations occasionnelles de meublés, en agissant directement auprès des particuliers et auprès des sites internet d'offres de locations de meublés touristiques qui pourraient facilement collecter la taxe de séjour (à l'image de l'accord passé entre Airbnb et San Francisco) et délivrer des reçus aux loueurs en fin d'année, leur indiquant leurs revenus et également transmis aux autorités fiscales.

2/ clarifier et résorber les distorsions de concurrence ; nous demandons notamment une procédure d'enregistrement pour des loueurs particuliers, au-delà d'un certain seuil, par exemple 6 semaines / an.



S'engager pour capter, légitimer, médiatiser et renforcer les grands événements d'affaires

S'il est un domaine où les entreprises souhaiteraient voir les personnalités politiques de premier plan s'impliquer plus, c'est bien celui de la promotion des grands événements d'affaires. En amont, il serait utile de bénéficier plus systématiquement de l'implication des plus hautes instances régionales (et nationales) dans les démarches de captation des très grands congrès et grands événements internationaux.

En aval, à l'instar de ce qui se déroule en Allemagne, les responsables politiques devraient être plus présents pour inaugurer systématiquement les grands salons internationaux professionnels. Or chez nous, seuls les salons grand public (à retombées médiatiques tels le Salon de l'agriculture ou Foire de Paris...) sont visités par les plus hautes autorités de l'État en France.

Chiffres-clés des congrès et salons pour 2014

- » **407** salons, 978 congrès et plus de 2 900 autres manifestations ;
- » **100740** entreprises exposantes et 12,5 millions de visiteurs ;
- » **5,5 milliards** de retombées économiques, près de 87 000 ETP et plus de 5 millions de nuitées marchandes ...
- » Entre **17 et 21 milliards €** de CA réalisés par les entreprises sur les salons franciliens, 5,5 millions de contrats signés par an par les entreprises, 30 % du CA des exposants à l'export

Étude CCIR-DGE, Unimev-CEP-Médiamétrie de 2015

Organiser la politique de promotion à l'international

Il nous semble que le Conseil régional devrait jouer un rôle catalyseur pour mieux coordonner les actions de promotion de la destination en matière de grands événements d'affaires en rationalisant, mutualisant et en renforçant les moyens humains et financiers dédiés à la promotion. Dans ce cadre, une attention toute particulière devrait être portée aux clientèles stratégiques (ciblage) : exemple des BRIC dans le secteur des salons dont le visitorat a doublé en quelques années, ces pays continuant à connaître, malgré la crise, une croissance soutenue.



Les membres du MEDEF Île-de-France

7 MEDEF territoriaux :

- ▶ MEDEF Paris
- ▶ MEDEF Seine-et-Marne
- ▶ MEDEF Yvelines
- ▶ MEDEF Essonne
- ▶ MEDEF Hauts-de-Seine
- ▶ MEDEF de l'Est Parisien 93+94
- ▶ MEDEF Val d'Oise

Groupements Locaux

ESSONNE

- ACECEE
- ADEZAC

VAL D'OISE

MEVO

Les fédérations :

ADMINISTRATEURS DE BIENS

UNIS (Union des Syndicats de l'Immobilier)

AFFICHAGE ET PUBLICITÉ EXTÉRIEURE

SNPE (Syndicat National de la Publicité Extérieure)

MÉTIERS DE LA SANTÉ

FHP IDF (Fédération de l'Hospitalisation Privée Île-de-France)

ALIMENTATION

CAIF (Comité de l'Alimentation Île-de-France)

ASSAINISSEMENT

FNSA (Fédération Nationale des Syndicats de l'Assainissement et de la Maintenance Industrielle)

AGENTS IMMOBILIERS

CHAMBRE FNAIM GRAND PARIS

ASSURANCES

FFSA (Fédération Française des Sociétés d'Assurance)

BIJOUTERIE – JOAILLERIE

CSNOBO (Chambre Syndicale des Négociants d'Or et de Bijoux d'Occasion)

AUTOMOBILE

CNPA IDF (Conseil National des Professionnels de l'Automobile Île-de-France)

INDUSTRIE

- SIPG (Syndicat national des fournisseurs d'équipements pour les Industries Papetières et Graphiques)
- UIC IDF (Union des Industries Chimiques Île-de-France)
- GIM (Groupe des Industries Métallurgiques)

BANQUE

FBF (Fédération Bancaire Française – Comité des Banques Île-de-France)

BÂTIMENT

- FFB GRAND PARIS (Fédération Française du Bâtiment Grand Paris)
- FFB (Fédération Française du Bâtiment Régions Île-de-France-78-91-95)

COMMISSAIRE AUX COMPTES

CRCC de Paris (Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes)

COMMUNICATION – SERVICES

SYNTEC

COUTURE

Chambre Syndicale de la Haute Couture

SERVICES À L'ÉNERGIE

FEDENE (Fédération des services Énergie Environnement)

FORMATION PROFESSIONNELLE

FFP (Fédération de la Formation Professionnelle)

COMMERCE – DISTRIBUTION

FECD (Fédération des Entreprises du Commerce et de la Distribution)

HÔTELLERIE – RESTAURATION – CAFÉS – TRAITEURS

- SYNHORCAT (Syndicat National des Hôteliers, Restaurateurs, Cafetiers et Traiteurs)
- GNC (Groupement des Chaînes Hôtelières Paris Île-de-France)
- UPIH (Union Patronale de l'Industrie Hôtelière)



MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

- FNBM (Fédération du Négoce de Bois et des Matériaux de Construction)
- UNICEM IDF (Union Régionale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction Île-de-France)

NETTOYAGE

FEP Île-de-France (Fédération des Entreprises de Propreté et Services Associés)

SPORT D'ENTREPRISE

FFSE (Fédération Française du Sport en Entreprise)

TRAVAIL TEMPORAIRE

PRISM'EMPLOI

TRANSPORTS

- GATMARIF (Groupement des Activités de Transport et de Manutention de la Région Île-de-France)
- GTPVT (Groupement des Transporteurs de Personnes en Voitures avec Chauffeurs)
- OTRE IDF (Organisation des Transporteurs Routiers Européens)

TRAVAUX PUBLICS

FRTTP IDF (Fédération Régionale des Travaux Publics Île-de-France)

Membres associés

FEMMES CHEFS D'ENTREPRISE

- FCE (Présidence Nationale des Femmes Chefs d'Entreprise)

SANTÉ AU TRAVAIL

- ACMS (Associations Interprofessionnelle des centres médicaux et sociaux de santé au travail de la région Île-de-France)

LOGEMENT

- ASTRIA
- CILGERE
- ALLIANCE 1 % Logement
- PROCILIA
- SOLENDI

Instances de promotion ÉCONOMIQUES, DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Office de tourisme et des congrès de Paris

- ▮ Visit Paris Région
- ▮ Agence régionale de développement (ARD)
- ▮ Paris Développement
- ▮ Seine et Marne Développement
- ▮ Agence de développement économique et touristique Sud Yvelines
- ▮ Tourisme en Yvelines
- ▮ Agence pour l'économie en Essonne
- ▮ Comité d'expansion économique de Seine-Saint-Denis
- ▮ Agence de développement économique du Val-de-Marne
- ▮ Comité d'expansion économique du Val d'Oise

+ 23 offices de tourisme communaux

Organismes associés au Conseil Régional d'Île-de-France

Organismes associés du Conseil régional

EMPLOI, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Agence régionale de développement (ARD)
- L'Atelier, centre de ressources régional de l'économie sociale et solidaire
- Centre francilien de l'innovation (CFI)
- Comité régional de tourisme (CRT)
- Défi métiers
- La Fonderie
- Association Île-de-France Europe (IDFE)
- Le lieu du design

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, ENVIRONNEMENT ET SANTÉ

- Agence des espaces verts (AEV)
- Agence régionale pour l'environnement et les nouvelles énergies (Arene)
- Bruiparif
- Centre régional de valorisation et d'innovation agricole et alimentaire (Cervia)
- Centre régional d'information et de prévention du sida (Crips)
- Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France (IAU)
- Natureparif, agence régionale pour la nature et la biodiversité
- Observatoire régional des déchets (Ordif)
- Société d'aménagement et d'équipement de la région parisienne

CULTURE

- Action régionale pour la création artistique et la diffusion en Île-de-France (Arcadi)
- Association régionale d'information et d'actions musicales (Ariam)
- Centre Hubertine-Audibert
- Chœur Vittoria régional d'Île-de-France
- Commission du film d'Île-de-France
- Festival d'Île-de-France
- Fond régional d'art contemporain (Frac)
- L'observatoire régional du livre (Motof)
- Orchestre national d'Île-de-France (Onif)

AUTRES ORGANISMES PARTENAIRES

- Syndicat des transports d'Île-de-France (Stif)
- Établissement public foncier d'Île-de-France
- Sem Énergies Positif
- Sem Génopôle

AUTRES ORGANISMES MENTIONNÉS PAR LE GROUPE MAJORITAIRE AU CONSEIL RÉGIONAL

- Centre d'animation de ressources et d'information sur les formations (Carif)
- Comité régional pour l'information économique et sociale (Cries)
- L'observatoire régional de la santé (ORS)
- Agence régionale des technologies et de la société de l'information (Artesi)
- Association régionale pour le développement de la vie associative (Ardeva)

Source : <https://office-de-tourisme.net/ile-de-France/>

REMERCIEMENTS

Le MEDEF Île-de-France, la CCI Paris Île-de-France et la CGPME Paris Île-de-France, remercient particulièrement celles et ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce document.



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Île-de-France



CCI PARIS ÎLE-DE-FRANCE



CGPME
Paris Île-de-France

Reflexions programmatiques élections régionales 2015

Les réflexions programmatiques pour mieux vivre, travailler et entreprendre en Île-de-France exposées dans ce document sont présentées à l'occasion des élections régionales 2015.

Elles sont issues de travaux menés en plusieurs étapes : les thèmes, sujets et propositions ont été collectées auprès des adhérents du MEDEF Île-de-France branches et territoires, de la CCI Paris Île-de-France et de la CGPME Paris Île-de-France ; ils ont ensuite été partagés avec la CCI Paris Île-de-France et la CGPME Paris Île-de-France qui ont souhaité s'y associer et qui ont, à leur tour, abondé et complété les réflexions.

Que tous les contributeurs en soient remerciés.

Ensemble, MEDEF Île-de-France, CCI Paris Île-de-France et CGPME Paris Île-de-France, nous avons voulu inscrire cette démarche dans trois principes.

D'abord, notre pari est de miser sur l'utilité du dialogue citoyen avec les candidats et futurs élus. Nous voulons contribuer au débat non seulement pour leur faire part de problèmes mais aussi pour apporter des propositions de solutions. Ces contributions et demandes, nous les posons en tant qu'acteurs du territoire et aussi en tant que financeurs principaux des politiques publiques régionales.

Ensuite, nous avons souhaité circonscrire nos réflexions et propositions aux domaines relevant réellement des responsabilités du Conseil régional qui touchent et concernent les entreprises ; ces sujets sont suffisamment nombreux et importants pour ne pas avoir à l'élargir à des débats qui concerneraient la politique nationale ou à des généralités trop faciles ou consensuelles.

Enfin, soulignons que notre approche se veut un premier pas et que nous demandons que soit instauré sur ces bases un dialogue régulier pour être informés et pour contribuer à l'avancement des dossiers au profit du territoire, de ses habitants et entreprises.



Imprimé en France

10-31-2016

Centité PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org

Citihéa

Conception et Réalisation : www.citheeacommunication.fr

Imprimeur : La Sib • Crédits Photos : istock, Fotolia, DR •